

Ci-après « ECOCUP »

Conditions Générales de Vente

Version du 07 février 2019

Article 1 - Objet et Champ d'application

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles ECOCUP fournit aux acheteurs qui lui en font la demande (le ou les « Acheteur(s) »), par tous moyens, les produits dont elle fait commerce (les « Produits »).

Elles s'appliquent sans restriction ni réserves à toutes les ventes conclues par ECOCUP, auprès des Acheteurs, et prévalent sur les clauses pouvant figurer sur les documents de l'Acheteur, et notamment ses conditions générales d'achat.

Ces conditions générales de vente sont disponibles sur le site « <https://www.ecocup.be> » et sont, en outre, communiquées à tout Acheteur qui lui en fait la demande.

Toute commande de Produits implique, de la part de l'Acheteur, l'acceptation des présentes conditions générales de vente. Toutefois, et conformément à la réglementation en vigueur, ECOCUP se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes conditions générales de vente, en fonction des négociations menées avec l'Acheteur, par l'établissement de conditions de vente particulières.

Le fait pour ECOCUP de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation, même tacite, à s'en prévaloir ultérieurement.

ECOCUP se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente en vigueur au jour de la passation de la commande.

Article 2 - Produits et Personnalisation

Les Produits proposés par ECOCUP sont conformes à la législation belge en vigueur. Les Produits sont réalisés à partir d'une matière constituée exclusivement de substances autorisées par la réglementation en vigueur relative aux matériaux au contact des aliments.

Il appartient à l'Acheteur de se référer aux informations relatives aux Produits, pouvant notamment figurer sur le site « <http://www.ecocup.be> », avant toute commande ou utilisation, pour en connaître les caractéristiques eu égard à l'utilisation projetée dudit Produit. Les descriptifs et informations relatifs aux Produits transmis par ECOCUP à l'Acheteur, par tous moyens, ne sont pas exhaustifs et ne sont fournis qu'à titre informatif. Les photographies et illustrations accompagnant les Produits sur le site « <http://www.ecocup.be> », et sur tout autre document fourni par ECOCUP, n'ont pas de valeur contractuelle.

ECOCUP se réserve la faculté de modifier à tout moment la liste et les caractéristiques des Produits présentés sur son site internet et sur tout autre document fourni par ECOCUP.

L'Acheteur est seul responsable de l'utilisation des Produits commandés et la responsabilité d'ECOCUP ne pourra en aucun cas être recherchée à ce titre.

ECOCUP propose une personnalisation de ses Produits en permettant à l'Acheteur d'y apposer un visuel de son choix.

Dans certains cas, le marquage peut être effectué en plusieurs coloris. Les références des teintes de ces coloris doivent être indiquées sur le bon de commande. Ceux-ci peuvent varier en fonction des supports et de la technique de marquage utilisés.

La préparation des textes et/ou dessins sera facturée sur la base du tarif en vigueur au jour de la commande.

Avant l'impression définitive des Produits commandés, un bon à tirer sera soumis à l'Acheteur pour acceptation. L'acceptation de ce bon à tirer dégage ECOCUP de toute responsabilité quant à une erreur éventuelle dans le contenu de la personnalisation souhaitée par l'Acheteur, le bon à tirer permettant à l'Acheteur de vérifier les textes et dessins avant impression définitive. Les délais de livraison ne seront fixés, à titre indicatif, qu'après réception par ECOCUP du bon à tirer accepté par l'Acheteur.

Certains coloris d'impression ne sont pas recommandés par ECOcup. Dans l'hypothèse où la volonté de l'Acheteur serait malgré tout d'obtenir ces coloris, ECOcup se décharge de toute responsabilité quelconque dans le cas où le rendu final ne correspondrait pas aux attentes de l'Acheteur. ECOcup se réserve le droit d'utiliser et de communiquer les visuels du Produit fini.

L'offre de Produits s'entend dans la limite des stocks disponibles.

Article 3 - Commande et Prix

Les commandes et les appels d'offre doivent être accompagnés d'un cahier des charges établi par l'Acheteur.

Toute commande doit être préalablement validée en remplissant et en signant le devis établi par ECOcup, sur lequel figurent notamment la désignation du/des produit(s), la quantité, le prix unitaire, la TVA, le prix total HT et TTC du ou des produit(s) commandé(s) ainsi que le prix du transport. Cette commande n'est enregistrée, sauf accord écrit contraire d'un représentant d'ECOCUP, qu'à compter de la réception par ECOcup du règlement prévu au devis, de la validation du bon à tirer (couleur et type de gobelet + couleurs de sérigraphie et/ou type d'impression IML-DIGITAL) et des adresses de livraison et de facturation.

Les offres et devis d'ECOCUP ne sont valables que pendant un délai maximum d'un mois à dater de leur envoi.

Article 4 - Retard ou défaut de paiement

Le défaut de paiement intégral d'une facture venue à échéance entraînera de plein droit, sans mise en demeure préalable, allocation au profit d'ECOCUP de dommages et intérêts évalués forfaitairement à 10% du montant TTC impayé, avec un minimum de 50,00 €, sans préjudice du droit pour ECOcup de réclamer des dommages et intérêts supérieurs s'il est démontré que le préjudice effectivement subi excède celui forfaitairement évalué.

Toute facture non intégralement payée à son échéance produira également, de plein droit, des intérêts conventionnels de retard au taux de 1% par mois. Ces intérêts courront du jour de l'échéance jusqu'au paiement.

En outre, en cas de défaut de paiement ou, de manière générale, en cas de non-respect par l'Acheteur de l'une quelconque de ses obligations, 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse, ECOcup pourra considérer le contrat résolu. ECOcup pourra demander la restitution des Produits vendus, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. La résolution pourra frapper, au choix d'ECOCUP, non seulement la commande en cause, mais aussi les commandes impayées antérieures et/ou postérieures, qu'elles soient livrées/exécutées ou en cours de livraison/exécution, et que leur paiement soit échu ou non.

Lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure préalable.

L'Acheteur devra supporter lui-même tous les frais occasionnés dans le cadre du recouvrement des sommes dues, y compris les frais d'exécution par voie d'huissier. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable d'ECOCUP. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Article 5 - Modification de la commande

Toute suspension, modification ou résiliation de commande demandée par l'Acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à ECOcup par écrit avant l'expédition des Produits en ce qui concerne les Produits standards ou avant le début de l'exécution de la prestation de services en cas de réalisation de Produits personnalisés. En tout état de cause, toute suspension, modification ou résiliation de commande ne sera effective qu'après avoir obtenu l'accord écrit d'ECOCUP.

Si ECOcup accepte la suspension, la modification ou la résiliation de commande, les éventuels acomptes versés resteront définitivement acquis à ECOcup et, en outre, tous frais engagés par ECOcup pour la fabrication des Produits commandés, Produits standards ou Produits personnalisés, seront intégralement supportés par l'Acheteur.

En cas de résiliation ou de suspension de commande de Produits, ECOCUP se réserve la faculté de livrer et de facturer à l'Acheteur tous les Produits personnalisés terminés et/ou en cours de fabrication à la date indiquée dans l'accord écrit établi par ECOCUP.

Article 6 - Délais et Livraison

Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. L'Acheteur autorise ECOCUP à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais sont en fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport.

Les délais d'exécution indiqués par ECOCUP ne sont qu'indicatifs et les retards de livraison n'emportent ni annulation ni modification du contrat. Ils ne sauraient donner lieu à des dommages et intérêts ou pénalités.

Dès la remise des Produits au transporteur, le transfert des risques sur les Produits s'opère envers l'Acheteur ou à son mandataire. Il en résulte notamment que les biens vendus voyagent aux risques et périls de l'Acheteur. A la demande de l'Acheteur, ECOCUP peut souscrire une assurance contre tous risques de perte ou dommage pendant le transport, ladite assurance étant à la charge de l'Acheteur.

La réception des Produits est réalisée par leur remise à l'Acheteur, ou à son mandataire, par le transporteur à l'adresse indiquée par l'Acheteur.

Dès la réception par l'Acheteur des Produits et sans délai, l'Acheteur s'engage :

- (i) À vérifier que le nombre de colis reçus correspond bien à celui repris sur le bon de livraison et ;
- (ii) À procéder avec diligence aux examens raisonnablement nécessaires pour vérifier l'état général de ces colis.

Toutes pertes partielles, avaries ou dégradations qui affecteraient le contenu des colis, et qui seraient constatées lors de ces vérifications, feront l'objet de réserves expresses par l'Acheteur dans le bordereau de transport et pourront, en tout état de cause, faire l'objet d'une réclamation auprès d'ECOCUP, conformément aux dispositions de l'article 11 « Réclamation et Retour » des présentes conditions générales de vente.

Article 7 - Réserve de propriété

ECOCUP se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par l'Acheteur, un droit de propriété sur les Produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits Produits.

Article 8 - Responsabilité et Garanties légales

ECOCUP garantit que les Produits sont conformes aux spécifications déterminées dans la commande et acceptées par ECOCUP.

A défaut de précision expresse contraire dans le contrat, les obligations assumées par ECOCUP sont toujours des obligations de moyens.

La responsabilité d'ECOCUP est strictement limitée au remboursement des Produits ou au remplacement pur et simple, et nombre pour nombre des Produits, conformément aux dispositions de l'article 11 « Réclamation et Retour » des présentes conditions générales de vente, sans qu'ECOCUP ait à supporter d'autres frais, prestations et/ou indemnisations quels qu'ils soient.

ECOCUP ne pourra par ailleurs être tenue responsable dans l'hypothèse où l'Acheteur ne serait pas satisfait du Produit personnalisé livré alors qu'il est conforme au bon à tirer préalablement validé par ses soins.

Sont également exclus les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle, par un stockage inadapté et/ou non-conforme aux indications d'ECOCUP, par un usage non conforme aux indications d'ECOCUP, par un accident extérieur, ou encore par une modification du Produit non prévue ou dont ECOCUP n'aurait pas été avisée et que cette dernière n'aurait pas préalablement acceptée.

ECOCUP ne pourra être tenue responsable des dommages indirects et/ou immatériels, y compris notamment, mais sans que cette énumération ne soit limitative, tout préjudice financier ou commercial, perte de clientèle, pertes d'exploitation, manque à gagner, perte de chance, atteinte à l'image de marque.

En tout état de cause et sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité éventuelle d'ECOCUP, quelle qu'en soit la cause et quels que soient la nature et le montant du préjudice subi, sera limitée à un montant équivalent au prix stipulé dans la commande concernée, sans pouvoir excéder 20.000,00 €.

Dans l'hypothèse où l'Acheteur répondrait à la notion de consommateur telle que définie à l'article 1649 bis du Code civil, l'Acheteur bénéficie de la garantie des biens de consommation pour tout défaut de conformité qui existerait lors de la délivrance du bien et qui apparaîtrait dans un délai de deux ans suivant sa délivrance, conformément à l'article 1649 quater du Code civil.

L'absence de conformité du Produit délivré sera déterminé au regard des critères définis à l'article 1649 ter du Code civil.

Conformément à l'article 1649 quater, §2 du Code civil, en cas d'apparition d'un défaut de conformité du Produit, l'Acheteur devra informer ECOCUP, de manière claire, précise et détaillée, de l'existence de ce défaut dans un délai de deux mois à compter du jour où l'Acheteur a constaté le défaut. L'Acheteur notifiera cette information à ECOCUP par courrier recommandé avec accusé de réception. Il appartiendra à l'Acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices et/ou Produits manquants constatés et de laisser à ECOCUP toute facilité pour procéder à leur contrôle et pour y remédier.

L'Acheteur pourra exiger d'ECOCUP soit la réparation du Produit ou son remplacement, soit une réduction adéquate du prix ou la résolution du contrat, sans frais, à moins que cela ne soit impossible ou disproportionné. Cette option s'exercera suivant les conditions contenues à l'article 1649 quinquies du Code civil.

L'Acheteur s'abstiendra d'intervenir lui-même sur les marchandises défectueuses ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Si l'Acheteur intervient lui-même ou fait intervenir un tiers ou s'il n'informe pas ECOCUP par écrit du défaut de conformité durant le délai de dénonciation de deux mois susvisé, l'Acheteur sera déchu de son droit à se prévaloir de la garantie légale des biens de consommation prévue aux articles 1649 bis à 1649 octies du Code civil.

Pour toute demande de garantie, le colis devra être impérativement accompagné d'une copie de la facture et d'une lettre explicative précisant le problème.

Article 9 - Propriété intellectuelle et Confidentialité

Concernant les Produits personnalisables, ECOCUP décline toute responsabilité quant à la propriété intellectuelle/industrielle sur des dessins et/ou textes qu'elle reproduit pour le compte de l'Acheteur. Avec ou sans indication, il appartient à l'Acheteur de faire les recherches d'antériorité utiles et de s'assurer qu'ils n'ont pas de similitude avec ceux déjà existants. De manière générale, l'Acheteur garantit qu'il a tous les droits pour utiliser l'ensemble des éléments transmis à ECOCUP. L'Acheteur est également responsable du contenu des textes transmis à ECOCUP qui ne pourra pas être tenue responsable, notamment, en cas de contrefaçon.

En conséquence, tous dommages directs et/ou indirects que subirait ECOCUP du fait du non-respect par l'Acheteur des droits de propriété intellectuelle/industrielle appartenant à un tiers, devront être intégralement supportés et réparés par l'Acheteur, sans préjudice des dispositions de l'article 8 « Responsabilité et Garanties légales » des présentes conditions générales de vente.

ECOCUP se réserve en outre le droit de refuser, à sa discrétion, toute commande de Produits personnalisés contenant des mots ou des images jugés inappropriés, contraire à l'éthique ou illégaux.

ECOCUP et son logo apparaissent sur chaque Produit et sont des marques déposées. L'Acheteur s'engage à ne pas utiliser, reproduire ou diffuser ces marques susvisées, de quelque manière que ce soit, sauf à désigner les propres gammes d'ECOCUP et en prenant l'initiative de mentionner que la marque est déposée.

ECOCUP conserve la propriété des études, projets, plans, prototypes, modèles et tous documents qui seraient remis à l'Acheteur. La vente des Produits n'entraîne aucun transfert de propriété intellectuelle/industrielle, de savoir-faire, ni de technologie de quelque nature au bénéfice de l'Acheteur. Toute proposition financière, étude d'application technique, plan, modèle et/ou tout autre document remis par ECOCUP à l'Acheteur est strictement confidentiel. Il est interdit de les copier, breveter, les protéger par tout autre droit de propriété intellectuelle/industrielle ou de les divulguer à un tiers, directement ou indirectement. ECOCUP peut par ailleurs en exiger la restitution et/ou la destruction à tout moment.

Article 10 - Droit de rétractation

Conformément à l'article VI.53 du Code de droit économique, le droit de rétractation ne peut pas s'exercer pour :

- Les services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès de l'Acheteur et renonciation expresse à son droit de rétractation ;
- Les biens confectionnés selon les spécifications de l'Acheteur ou nettement personnalisés.

En dehors des exceptions de l'article VI.53 du Code de droit économique susvisé, l'Acheteur, répondant à la notion de consommateur telle que définie dans l'article I.1 du Code de droit économique, peut exercer son droit de rétractation conformément aux articles VI.47 et suivants dudit Code.

L'Acheteur dispose, afin de se rétracter, d'un délai de quatorze jours à compter du jour où l'Acheteur ou un tiers autre que le transporteur et désigné par l'Acheteur prend physiquement possession du bien ou,

a) dans le cas de biens multiples commandés par l'Acheteur dans une seule commande et livrés séparément, du jour où l'Acheteur ou un tiers autre que le transporteur et désigné par l'Acheteur prend physiquement possession du dernier bien ;

b) dans le cas de la livraison d'un bien composé de lots ou de pièces multiples, du jour où l'Acheteur ou un tiers autre que le transporteur et désigné par l'Acheteur prend physiquement possession du dernier lot ou de la dernière pièce ;

c) dans le cas des contrats portant sur la livraison régulière de biens pendant une période de temps définie, du jour où le consommateur ou un tiers autre que le transporteur et désigné par le consommateur prend physiquement possession du premier bien.

Afin d'exercer son droit de rétractation, l'Acheteur est tenu de notifier sa décision de se rétracter à ECOCUP au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (notamment par courrier, télécopie, courriel). Cette notification devra contenir le nom, l'adresse géographique, et le cas échéant, le numéro de téléphone, le télécopieur et l'adresse électronique de l'Acheteur.

Lorsque le consommateur exerce son droit de rétractation, celui-ci supporte les coûts directs de renvoi des Produits.

Le retour de Produits en exécution par le consommateur de son droit de rétractation ne sera accepté par ECOCUP que si les Produits concernés sont retournés dans leur ensemble, dans leur emballage d'origine et en parfait état. Les Produits qui auront été détériorés ou dont l'emballage aurait été abîmé ne pourront faire l'objet d'une rétractation.

Article 11 - Réclamation et Retour

Sans préjudice des dispositions de l'article 10 « Droit de rétractation » des présentes conditions générales de vente, pour toute réclamation relative aux Produits, notamment pour toutes pertes partielles, avaries ou dégradations constatées par l'Acheteur, ce dernier est invité à contacter ECOCUP à l'adresse mail suivante « info@ecocup.be » dans les trente jours suivant la réception des Produits par l'Acheteur. Il appartiendra à l'Acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité de la réclamation adressée à ECOCUP et de laisser à ECOCUP toute facilité pour procéder à leur contrôle et pour y remédier.

En cas de réclamation dûment constatée et acceptée par ECOCUP, dans les conditions prévues ci-dessus, l'Acheteur pourra notamment obtenir le remplacement gratuit ou le remboursement des Produits vendus, au choix d'ECOCUP, à l'exclusion de toute indemnité ou de dommages et intérêts.

En tout état de cause, tout retour doit faire l'objet d'un accord formel entre ECOCUP et l'Acheteur. Tout Produit retourné sans cet accord préalable sera tenu à la disposition de l'Acheteur et ne donnera pas lieu à un remplacement ou remboursement.

Lorsqu'ECOCUP accepte des retours de marchandises, celles-ci ne seront prises en compte que si elles sont en bon état, sans avoir été utilisées et après vérification et acceptation par ECOCUP du motif justifiant le retour. Les frais et les risques sont toujours à la charge de l'Acheteur.

Toute reprise acceptée entraînera, au choix d'ECOCUP, constitution d'un remboursement et d'un avoir partiels ou complets au profit de l'Acheteur, après vérification qualitative et quantitative des Produits retournés.

Passé ce délai de trente jours susvisé, l'Acheteur sera de plein droit considéré avoir accepté les marchandises livrées en l'état et ECOCUP se réservera le droit de refuser toute réclamation

L'Acheteur, répondant à la notion de consommateur telle que définie à l'article liminaire du Code de la consommation, bénéficie par ailleurs des garanties légales mentionnées à l'article 8 « Responsabilité et Garanties légales » des présentes conditions générales de vente.

Article 12 - Force majeure

L'Acheteur ne peut exiger qu'ECOCUP exécute la convention intervenue avec l'Acheteur en cas de force majeure et ECOCUP ne peut être tenu responsable si l'inexécution, l'exécution tardive ou l'exécution partielle sont dues à un cas de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des Parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend impossible l'exécution des obligations.

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits, déchargeant ECOCUP de ses obligations : les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel d'ECOCUP ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, les épidémies, les barrages routiers, grève ou rupture d'approvisionnement en eau ou en électricité, ou rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à ECOCUP, ainsi que tout autre cause de rupture d'approvisionnement imputable aux fournisseurs d'ECOCUP.

Dans de telles circonstances, ECOCUP avertira l'Acheteur par écrit de la survenance de ce cas de force majeure, notamment par courrier électronique, le contrat liant ECOCUP et l'Acheteur étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement empêchant la livraison ou la prestation de service venait à durer plus de trente jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu par ECOCUP et l'Acheteur pourra être résilié par la Partie la plus diligente, sans qu'aucune des Parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat de vente.

Article 13 - Médiation et attribution de juridiction

Conformément au Livre XVI du Code de droit économique, l'Acheteur, répondant à la notion de consommateur telle que définie dans ledit Code, peut s'adresser au « Service de Médiation pour le Consommateur » qui propose un service neutre et gratuit.

Coordonnées du Service de Médiation pour le Consommateur :

- North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles
- Tél. : + 32 (0)2 702 52 20
- Fax : +32 (0)2 808 71 29
- E-mail : contact@mediationconsommateur.be
- Site : <http://mediationconsommateur.be>

Il est rappelé que la médiation n'est pas obligatoire mais uniquement proposée afin de résoudre les litiges en évitant un recours à la justice.

Les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes éventuelles conditions particulières de vente entre les Parties, sont exclusivement soumises au droit belge.

Tout différend survenant entre les parties, ne pouvant donner lieu à un règlement amiable, sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Tournai.

Article 14 - Autonomie des dispositions

L'éventuelle illégalité ou nullité d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition (ou d'une partie d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition) ne saurait affecter de quelque manière que ce soit la légalité et la validité des autres articles, paragraphes ou dispositions des présentes conditions générales de vente, ni non plus le reste de cet article, paragraphe ou disposition.

En telle hypothèse, les Parties remplaceront l'article, le paragraphe ou la disposition illégal ou nul, ou la partie de celui-ci, par un article, paragraphe ou disposition légal et valide ayant, dans toute la mesure du possible, des effets légaux et/ou économiques similaires à ceux initialement visés par les Parties lors de la conclusion du contrat.

Article 15 - Protection des données personnelles

ECOCUP s'engage à être en conformité avec l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de protection des données personnelles et notamment avec le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (le « RGDP »).

ECOCUP invite l'Acheteur à se reporter aux « Conditions générales d'utilisation », notamment disponible sur le site « <http://www.ecocup.be> », afin d'obtenir toutes informations relatives à la protection des données personnelles.